TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2025
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. STEPHEN PRINGAULT

LA VICE-PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN
PRESIDENTE DE LA 2ème CHAMBRE

VU le code de justice administrative et notamment son article R. 611-10, alinéa 2.

VU le décret du 8 juillet 2025 portant nomination de Mme Thérèse RENAULT, présidente du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de vice-présidente du tribunal administratif de Caen.

D E C I D E :

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Stephen PRINGAULT, conseiller, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-7, R. 611-11, R. 612-3, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à M. Stephen PRINGAULT, affichée dans les locaux du tribunal et transmise aux préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 1er septembre 2025.

La Vice-Présidente
du Tribunal Administratif de Caen,
Présidente de la 2ème chambre

T. RENAULT